

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01908 Numéro SIREN : 915 405 898 Nom ou dénomination : AB HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/013694

« AB HOLDING »

**Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 366 000 €**

**Siège Social : Espace Charlotte
Les Meissonniers
83260 LA CRAU**

=====

R.C.S. TOULON

SIRET : 915 405 898 00015

CODE NAF : 70.10Z

=====

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 AOUT 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE DIX SEPT AOUT,**

à 11 heures,

Au siège social, Espace Charlotte – Les Meissonniers – 83260 LA CRAU.

Le soussigné Monsieur Bouchaïb ATTAR, Associé Unique et Président de la Société AB HOLDING, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 366 000 € :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société et associé unique, Monsieur Bouchaïb ATTAR a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mai 2023 ; il a également établi le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2023 suivant rapport de gestion de la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de la rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qui a été rédigé par la Présidence, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mai 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 98 794 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Au compte « réserve légale »,	36 600 €
- le solde au compte « report à nouveau »,	62 194 €
- Total égal au bénéfice de l'exercice ,	98 794 € =====

Conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISEME DECISION

L'Associé Unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce est intervenue :

- Rémunération de la présidence (montant détaillé dans la quatrième décision),

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique précise que Monsieur Bouchaïb ATTAR, en sa qualité de Président a perçu une rémunération, durant l'exercice écoulé, d'un montant brut de 0 €.

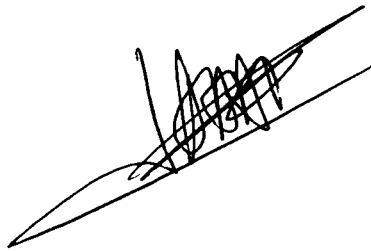
La société prend en charge (s'il devait y en avoir) les cotisations sociales obligatoires en matière d'assurance maladie, prévoyance, allocation familiale et assurance vieillesse des mandataires sociaux.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bouchaïb ATTAR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bouchaïb ATTAR', written over a horizontal line.

« AB HOLDING »

**Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 366 000 €**

**Siège Social : Espace Charlotte
Les Meissonniers
83260 LA CRAU**

=====

R.C.S. TOULON

SIRET : 915 405 898 00015

CODE NAF : 70.10Z

=====

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2023

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 AOUT 2023

COMPTES ANNUELS

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise		AB HOLDING		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		ESPACE CHARLOTTE		83260 LA CRAU	
Numéro SIRET *		9 1 5 4 0 5 8 9 8 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 1		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 0 5 2 0 2 3	
				Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	466 136	042	466 136
Total I (5)		044	466 136	048	466 136
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
		Clients et comptes rattachés *			
	Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084		086	
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096		098	
Total général (I+II)		110	466 136	112	466 136
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	366 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	98 794		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	464 794		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	574		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	99	172	769
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	1 343		
Total général (I + II + III)		180	466 136		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise AB HOLDING

Neant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

L3 1 0 5 2 0 2 3

Exercice N-1 clos le

L0 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue	biens		215		214		
		services *		217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
	Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)					242	574	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244		
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	574	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(574)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	100 037	
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges financières (V)					294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	670	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	98 794		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	98 794	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)					324	670	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247		Ecartis de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	5 000	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise nouvelles (41 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octet A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	991		
	Divers (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (44 quaterdecies)	992
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	4 464	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	4 464	372		

Désignation de l'entreprise AB HOLDINGNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	466 136	484		486	466 136	466 136	
TOTAL		490		492	466 136	494		496	466 136	466 136	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AB HOLDING

ESPACE CHARLOTTE
LES MEISSONNIERS
83260 LA CRAU

ANNEXE DU 05/07/2022 AU 31/05/2023

SMAGEX

9009 avenue de l'université

Le Nobel

83160 LA VALETTE DU VAR

0498012747

ANNEXE

Exercice du 05/07/2022 au 31/05/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit d'un premier exercice d'une durée de 10 mois.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 05/07/2022 au 31/05/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			466 136
TOTAL			466 136
TOTAL GENERAL			466 136

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			466 136	466 136
TOTAL			466 136	466 136
TOTAL GENERAL			466 136	466 136

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	100 037	100 037	
TOTAL	100 037	100 037	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	574	574		
Impôts sur les bénéfices	670	670		
Groupe et associés	99	99		
TOTAL	1 343	1 343		

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour

ANNEXE

Exercice du 05/07/2022 au 31/05/2023

tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.